

EXTENSION DU C.M.S. : REPOSE DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire redonne lecture d'une lettre émanant de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle en date du 25 Février 1981, par laquelle celle-ci attire l'attention de la Commune sur les difficultés rencontrées par différentes municipalités dans le fonctionnement des halte-garderies.

Avant de prendre toute décision, le Conseil Municipal décide de procéder à une enquête en vue de déterminer quels sont les véritables problèmes pouvant surgir dans la mise en place d'une halte-garderie sur la Commune de LUDRES.